



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. DREUDIS

Boulevard de l'Europe – 28100 DREUX

S.A.S. au capital de 5 400 000 €

R.C.S. CHARTRES 413 736 356

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

Serge Le GUILLARD

505086EB7C034AC...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr



Grégoire BUNOT

Geneviève DURANTEAU

Christian PALVADEAU

Rachel VIOLIN

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 06/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DREUDIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	19 146 688 €
■ Chiffre d'affaires	56 215 714 €
■ Bénéfice net comptable	1 408 422 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 30/09/2024

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU



02 40 92 66 00



cva@cvaexperts.fr



www.cvaexperts.fr



6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier).

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté

TVA : FR 63 330 356 700 RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

Bilan actif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	18 485 652	9 735 518	8 750 134	8 946 747
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 883 727	58 409	1 825 318	1 825 264
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	60 727	58 409	2 318	2 264
IMMOBILISATIONS DIVERSES	1 823 000		1 823 000	1 823 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 673 077	9 677 109	5 995 968	6 149 520
TERRAINS	1 304 557	80 565	1 223 992	1 226 501
CONSTRUCTIONS	8 764 405	5 892 432	2 871 973	2 574 306
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	3 105 706	2 556 443	549 263	504 130
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 484 229	1 147 669	1 336 560	1 489 766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	14 180		14 180	354 818
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	928 848		928 848	971 963
TITRES IMMOBILISES DIVERS	742 428		742 428	792 901
PRÊTS	177 420		177 420	170 062
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	9 001		9 001	9 001
ACTIF CIRCULANT	10 397 495	941	10 396 553	9 166 044
STOCKS ET EN-COURS	3 375 077		3 375 077	3 261 257
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	19 598		19 598	17 356
MARCHANDISES	3 355 480		3 355 480	3 243 901
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 415 452	941	2 414 511	1 793 491
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	136 583	941	135 642	71 324
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 278 869		2 278 869	1 722 168
CREANCES DIVERSES (3)	62 246		62 246	214 794
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 274 069		2 274 069	2 409 396
DISPONIBILITES	2 100 586		2 100 586	1 381 984
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	170 064		170 064	105 121
TOTAL GENERAL	28 883 147	9 736 459	19 146 688	18 112 791
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			4 460	5 114
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		9 965 044	9 442 543
CAPITAL		5 400 000	5 400 000
RESERVES		3 156 622	2 924 739
RESERVE LEGALE		482 467	426 577
AUTRES RESERVES		2 674 155	2 498 163
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 408 422	1 117 803
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		184 643	205 257
PROVISIONS POUR RISQUES		184 643	205 257
DETTES(1)		8 997 001	8 464 991
DETTES FINANCIERES		3 001 786	2 837 208
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		1 973 118	1 998 313
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 028 668	838 895
DETTES D'EXPLOITATION		5 807 278	5 301 390
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 006 709	3 822 513
DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 683 069	1 381 342
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		117 500	97 536
DETTES DIVERSES		180 762	319 629
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		23 948	169 177
AUTRES DETTES DIVERSES		156 814	150 452
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		7 175	6 765
TOTAL GENERAL		19 146 688	18 112 791
(1) Dont à plus d'un an		1 485 962	1 365 469
Dont à moins d'un an		7 511 039	7 099 522
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	56 717 062	53 680 260
VENTES DE MARCHANDISES	55 018 019	52 190 536
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 197 695	930 238
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>56 215 714</i>	<i>53 120 775</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	7 000	
REPRISES SUR PROVISIONS	60 892	47 003
TRANSFERTS DE CHARGES	260 677	395 718
AUTRES PRODUITS	172 779	116 765
CHARGES D'EXPLOITATION	54 349 671	51 769 784
ACHAT DE MARCHANDISES	45 011 132	42 653 496
VARIATION DES STOCKS	-111 579	18 873
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	63 709	81 660
VARIATION DES STOCKS	-2 241	6 155
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 515 543	3 464 404
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	612 246	585 677
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 363 610	3 142 053
CHARGES SOCIALES	1 128 756	1 035 993
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	718 760	660 796
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	572	6 704
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	33 943	97 557
AUTRES CHARGES	15 221	16 415
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 367 391	1 910 476
PRODUITS FINANCIERS	67 545	17 950
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	8 940	5 254
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	58 605	12 697
CHARGES FINANCIERES	66 052	48 160
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	66 052	48 160
RESULTAT FINANCIER	1 493	-30 209
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 368 884	1 880 267

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	95 890	47 741
SUR OPERATIONS DE GESTION		33 707
SUR OPERATION EN CAPITAL	95 890	14 034
CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 953	14 037
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	82 921	13 112
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	32	925
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 937	33 704
PARTICIPATIONS DES SALARIES	497 923	396 466
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	475 476	399 702
TOTAL DES PRODUITS	56 880 496	53 745 952
TOTAL DES CHARGES	55 472 074	52 628 148
RESULTAT NET COMPTABLE	1 408 422	1 117 803
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	46 132	30 100
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	45 430	26 335

S.A.S. DREUDIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. DREUDIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 15 ans
- Constructions : 15 à 25 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 10 830 actions de 53 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	5 400 000			5 400 000
Réserves	2 924 739	231 882		3 156 622
Résultat de l'exercice N-1	1 117 803		1 117 803	
Résultat de l'exercice N		1 408 422		1 408 422
	9 442 543	1 640 304	1 117 803	9 965 044

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société DREUDIS DISTRIBUTION le 01/02/2005.
Le mali technique affecté à la construction est amorti sur 15 ans, durée résiduelle d'utilisation estimée.

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	1 823 000	-	-	1 823 000
Terrain	513 000	-	-	513 000
Construction	1 695 330	904 176		791 154
	4 031 330	904 176		3 127 154

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 880 352	3 375		1 883 727
Immobilisations corporelles	15 279 116	581 421	187 459	15 673 077
Immobilisations financières - titres	792 901	12 946	63 419	742 428
Immobilisations financières - créances	179 062	8 013	654	186 421
	18 131 430	605 755	251 532	18 485 652

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	55 087	3 322		58 409
Immobilisations corporelles	9 129 596	715 471	167 957	9 677 109
	9 184 683	718 792	167 957	9 735 518

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	664 257		
	- Dégressive	54 503		
	- Exceptionnelle	32		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	205 257	33 943	54 557	184 643
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	6 704	572	6 335	941
	211 961	34 515	60 892	185 584

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	34 515	60 892	
	- Financier			
	- Exceptionnel			

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	37 057
- montants repris parce que devenus sans objet :	17 500

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 94 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 34 k€.
- Des litiges prud'homaux pour 56.7 k€.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Biens pris en crédit-bail**

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	146 486
Dotation aux amortissements théoriques	26 852
Cumul des amortissements théoriques	26 852
Valeur nettes	119 635

Redevances

Afférentes à l'exercice	63 578
Cumulées	63 578
Restant à payer :	
- À moins d'un an	30 397
- De 1 à 5 ans	32 930
- A plus de 5 ans	0
- Total	63 327
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	1 367

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	186 421	4 460	181 961
Créances d'exploitation	2 415 452	2 415 452	
Créances diverses	62 246	62 246	
Charges constatées d'avance	170 064	170 064	
	2 834 183	2 652 222	181 961

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	20 632	20 632		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 952 486	528 942	1 119 282	304 262
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 028 668	966 251	62 418	
Dettes d'exploitation	5 807 278	5 807 278		
Dettes diverses	180 762	180 762		
Produits constatés d'avance	7 175	7 175		
	8 997 001	7 511 039	1 181 700	304 262

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 616

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 682 836

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 711 612

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 945 663

S.A.S. DREUDIS

*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	5 303
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	44 446

A la clôture de l'exercice, la société a comptabilisé des intérêts courus relatifs à ses placements.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	32 436 327	31 459 273
Drive	6 920 486	6 350 666
Station-service	16 858 901	15 310 835
	56 215 714	53 120 774

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	4
Agents de maîtrise	18
Employés	92
	114

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	19 502	30 833
Cession d'immobilisations financières	63 419	65 056
Dotations aux amortissements exceptionnels suite mise au rebut	32	
	82 953	95 889

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	216 239
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	281 684
	497 923

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BATEDIS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	585 889
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-110 413
	475 476

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	51 608
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	72 558

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 278 567 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	600 000	600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 34.44 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 171 500 €

S.A.S. DREUDIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Entreprises liées

SAS BATEDIS

Participations	
Créances rattachées à des participations	
Créances diverses	
Emprunts et dettes financières divers	945 663
Autres dettes diverses	
Produits de participation	
Intérêts et charges assimilées	45 430

Filiales et participations détenues Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d’audit légal des comptes annuels.

Sébastien GUILLOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Tél : 06 99 65 83 68
Mail : sguillois@cogep.fr

SOGEC AUDIT
(COGEP AUDIT)
167 Quai Ledru Rollin
72000 LE MANS
N° RCS : 438 422 495 LE MANS

www.cogep.fr

DREUDIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 400 000 €
Boulevard de l'Europe
28100 DREUX
RCS CHARTRES 413 736 356

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Sébastien GUILLOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Tél : 06 99 65 83 68
Mail : sguillois@cogep.fr

SOGEC AUDIT
(COGEP AUDIT)
167 Quai Ledru Rollin
72000 LE MANS
N° RCS : 438 422 495 LE MANS

www.cogep.fr

DREUDIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 400 000 €
Boulevard de l'Europe
28100 DREUX
RCS CHARTRES 413 736 356

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2024

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DREUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société comptabilise des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société DREUDIS, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 9 décembre 2024
Pour SOGEC AUDIT


Sébastien GUILLOIS
Commissaire aux Comptes

Bilan actif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	18 485 652	9 735 518	8 750 134	8 946 747
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 883 727	58 409	1 825 318	1 825 264
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	60 727	58 409	2 318	2 264
IMMOBILISATIONS DIVERSES	1 823 000		1 823 000	1 823 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 673 077	9 677 109	5 995 968	6 149 520
TERRAINS	1 304 557	80 565	1 223 992	1 226 501
CONSTRUCTIONS	8 764 405	5 892 432	2 871 973	2 574 306
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	3 105 706	2 556 443	549 263	504 130
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 484 229	1 147 669	1 336 560	1 489 766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	14 180		14 180	354 818
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	928 848		928 848	971 963
TITRES IMMOBILISES DIVERS	742 428		742 428	792 901
PRÊTS	177 420		177 420	170 062
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	9 001		9 001	9 001
ACTIF CIRCULANT	10 397 495	941	10 396 553	9 166 044
STOCKS ET EN-COURS	3 375 077		3 375 077	3 261 257
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	19 598		19 598	17 356
MARCHANDISES	3 355 480		3 355 480	3 243 901
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 415 452	941	2 414 511	1 793 491
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	136 583	941	135 642	71 324
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 278 869		2 278 869	1 722 168
CREANCES DIVERSES (3)	62 246		62 246	214 794
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 274 069		2 274 069	2 409 396
DISPONIBILITES	2 100 586		2 100 586	1 381 984
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	170 064		170 064	105 121
TOTAL GENERAL	28 883 147	9 736 459	19 146 688	18 112 791
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			4 460	5 114
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	9 965 044	9 442 543
CAPITAL	5 400 000	5 400 000
RESERVES	3 156 622	2 924 739
RESERVE LEGALE	482 467	426 577
AUTRES RESERVES	2 674 155	2 498 163
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 408 422	1 117 803
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	184 643	205 257
PROVISIONS POUR RISQUES	184 643	205 257
DETTES(1)	8 997 001	8 464 991
DETTES FINANCIERES	3 001 786	2 837 208
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	1 973 118	1 998 313
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 028 668	838 895
DETTES D'EXPLOITATION	5 807 278	5 301 390
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 006 709	3 822 513
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 683 069	1 381 342
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	117 500	97 536
DETTES DIVERSES	180 762	319 629
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	23 948	169 177
AUTRES DETTES DIVERSES	156 814	150 452
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 175	6 765
TOTAL GENERAL	19 146 688	18 112 791
(1) Dont à plus d'un an	1 485 962	1 365 469
Dont à moins d'un an	7 511 039	7 099 522
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/07/23 - 30/06/24	01/07/22 - 30/06/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	56 717 062	53 680 260
VENTES DE MARCHANDISES	55 018 019	52 190 536
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 197 695	930 238
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>56 215 714</i>	<i>53 120 775</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	7 000	
REPRISES SUR PROVISIONS	60 892	47 003
TRANSFERTS DE CHARGES	260 677	395 718
AUTRES PRODUITS	172 779	116 765
CHARGES D'EXPLOITATION	54 349 671	51 769 784
ACHAT DE MARCHANDISES	45 011 132	42 653 496
VARIATION DES STOCKS	-111 579	18 873
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	63 709	81 660
VARIATION DES STOCKS	-2 241	6 155
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 515 543	3 464 404
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	612 246	585 677
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 363 610	3 142 053
CHARGES SOCIALES	1 128 756	1 035 993
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	718 760	660 796
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	572	6 704
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	33 943	97 557
AUTRES CHARGES	15 221	16 415
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 367 391	1 910 476
PRODUITS FINANCIERS	67 545	17 950
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	8 940	5 254
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	58 605	12 697
CHARGES FINANCIERES	66 052	48 160
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	66 052	48 160
RESULTAT FINANCIER	1 493	-30 209
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 368 884	1 880 267

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	95 890	47 741
SUR OPERATIONS DE GESTION		33 707
SUR OPERATION EN CAPITAL	95 890	14 034
CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 953	14 037
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	82 921	13 112
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	32	925
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 937	33 704
PARTICIPATIONS DES SALARIES	497 923	396 466
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	475 476	399 702
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>56 880 496</i>	<i>53 745 952</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>55 472 074</i>	<i>52 628 148</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	1 408 422	1 117 803
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	46 132	30 100
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	45 430	26 335

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 15 ans
- Constructions : 15 à 25 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 830 actions de 53 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	5 400 000			5 400 000
Réserves	2 924 739	231 882		3 156 622
Résultat de l'exercice N-1	1 117 803		1 117 803	
Résultat de l'exercice N		1 408 422		1 408 422
	9 442 543	1 640 304	1 117 803	9 965 044

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société DREUDIS DISTRIBUTION le 01/02/2005.

Le mali technique affecté à la construction est amorti sur 15 ans, durée résiduelle d'utilisation estimée.

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	1 823 000	-	-	1 823 000
Terrain	513 000	-	-	513 000
Construction	1 695 330	904 176		791 154
	4 031 330	904 176		3 127 154

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 880 352	3 375		1 883 727
Immobilisations corporelles	15 279 116	581 421	187 459	15 673 077
Immobilisations financières - titres	792 901	12 946	63 419	742 428
Immobilisations financières - créances	179 062	8 013	654	186 421
	18 131 430	605 755	251 532	18 485 652

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	55 087	3 322		58 409
Immobilisations corporelles	9 129 596	715 471	167 957	9 677 109
	9 184 683	718 792	167 957	9 735 518
<i>Dont dotation :</i>				
- Linéaire		664 257		
- Dégressive		54 503		
- Exceptionnelle		32		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	205 257	33 943	54 557	184 643
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	6 704	572	6 335	941
	211 961	34 515	60 892	185 584
<i>Dont dotation :</i>				
- Exploitation		34 515	60 892	
- Financier				
- Exceptionnel				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	37 057
- montants repris parce que devenus sans objet :	17 500

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 94 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 34 k€.
- Des litiges prud'homaux pour 56.7 k€.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	146 486
Dotation aux amortissements théoriques	26 852
Cumul des amortissements théoriques	26 852
Valeur nettes	119 635

Redevances

Afférentes à l'exercice	63 578
Cumulées	63 578
Restant à payer :	
- À moins d'un an	30 397
- De 1 à 5 ans	32 930
- A plus de 5 ans	0
- Total	63 327
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	1 367

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	186 421	4 460	181 961
Créances d'exploitation	2 415 452	2 415 452	
Créances diverses	62 246	62 246	
Charges constatées d'avance	170 064	170 064	
	2 834 183	2 652 222	181 961

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	20 632	20 632		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 952 486	528 942	1 119 282	304 262
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 028 668	966 251	62 418	
Dettes d'exploitation	5 807 278	5 807 278		
Dettes diverses	180 762	180 762		
Produits constatés d'avance	7 175	7 175		
	8 997 001	7 511 039	1 181 700	304 262

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 616

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 682 836

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 711 612

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 945 663

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	5 303
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	44 446

A la clôture de l'exercice, la société a comptabilisé des intérêts courus relatifs à ses placements.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	32 436 327	31 459 273
Drive	6 920 486	6 350 666
Station-service	16 858 901	15 310 835
	56 215 714	53 120 774

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	4
Agents de maîtrise	18
Employés	92
	114

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	19 502	30 833
Cession d'immobilisations financières	63 419	65 056
Dotations aux amortissements exceptionnels suite mise au rebut	32	
	82 953	95 889

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	216 239
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	281 684
	497 923

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BATEDIS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	585 889
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-110 413
	475 476

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	51 608
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	72 558

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 278 567 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	600 000	600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 34.44 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 171 500 €

Entreprises liées

SAS BATEDIS

Participations

Créances rattachées à des participations

Créances diverses

Emprunts et dettes financières divers

945 663

Autres dettes diverses

Produits de participation

Intérêts et charges assimilées

45 430

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.